



escroquerie sentimentale suite à un mariage

Par **juditha**, le **28/07/2010** à **00:14**

je suis nationalité française et mon mari de nationalité haïtienne.

Nous nous sommes mariés fin 2007 et il a dû repartir au pays pour revenir avec un visa en France. Depuis qu'il a eu sa première carte de séjour, la situation a commencé à dégénérer. Il néglige son foyer et il ne cesse de me mentir. Il a refusé de passer du temps avec moi et se contente de rentrer ponctuellement à la maison, on ne fait rien ensemble, il gère sa vie de son côté. Et à deux reprises il m'a fait clairement comprendre que si j'allais à la préfecture et qu'il obtienne sa carte de séjour, il ne s'opposerait pas au divorce et s'en irait sur les champs car il a grand besoin d'aller faire sa vie et que je ne suis pas son genre de femme. Il s'étonne même que je n'ai pas remarqué ses intentions dès le début de la relation. Il m'a frappé dernièrement et j'ai tenté de me défendre et il s'est précipité au commissariat pour déposer une plainte contre moi pour coups car en leur disant que c'est parce qu'il refuse de quitter l'appartement que je l'ai agressé. Je n'ai le droit de ne rien dire sinon c'est des insultes en tous genres ou du mépris.

J'ai entamé une procédure de divorce en février dernier et une conciliation est prévue fin août prochain. Il souhaite conserver l'appartement qui est au nom de Mr et Mme.

Cet homme a abusé de moi pour obtenir ses papiers et humilié et a proféré des menaces contre moi, il a même inventé une histoire : il prétend qu'il m'a donné 4000 € pour ses papiers ce qui est bien évidemment faux. Je me sens très mal comme violée...

Mon époux travaille en CDI, pour le moment sa carte de séjour n'a pas été renouvelée car je ne suis pas présentée à la préfecture, depuis, il ne m'adresse plus la parole et j'évite de plus en plus l'appartement, il ne rentre que tard le soir et s'en va la journée entière.

J'aimerais savoir quelles sont les possibilités qu'il a pour pouvoir obtenir son titre de séjour ? Aussi, je souhaiterais savoir si je pourrais conserver l'appartement ? compte de son salaire qui est de 2400 € et moi 900 € de chômage et le loyer est de 624 €. Nous payons chacun la moitié du loyer

Merci de votre réponse

Par **rosanita**, le **28/07/2010** à **11:55**

Madame,

Vous êtes victime d'un mariage gris et portez plainte pour violence.

Divorcez et demandez une prestation compensatoire que le juge vous accordera,

Méfiez vous des étrangers qui comptent fleurette et disent aimer les femmes françaises dans le seul but de venir en france et d'obtenir le titre de séjour.

Bien CORDIALEMENT

Par **juditha**, le **28/07/2010** à **19:01**

Merci pour vos conseils et votre soutien.

- J'ai adressé au Procureur de la République un courrier pour lui signaler le harcèlement moral.

- J'ai déposé deux mains courantes pour les violences conjugales.

- Je suis suivie par l'Escale "associations pour les personnes victimes de violences conjugales".

Après l'audience de conciliation, lors de la requête de la demande de divorce, je demanderais réparation pour le préjudice psychologique subi.

Bien à vous

Par **rosanita**, le **28/07/2010** à **19:47**

Avez vous un avocat,

Compte tenu de votre situation vous pouvez demander l'aide juridictionnelle,

Par ailleurs, demandez bien une prestation compensatoire, et que vous puissiez à continuer à occuper votre logement au juge.

Tenez moi au courant.

Bon courage

Par **juditha**, le **28/07/2010** à **21:55**

Bonsoir,

oui, j'ai donné à mon avocat le dossier de demande d'aide juridictionnelle à compléter, je le déposerais au TGI

Malheureusement, mon avocat ne m'avais pas informé de cette aide et je l'ai déjà avancer pas mal d'argent, j'ai été informée de cela par la maison des femmes victimes de violences.

En ce qui concerne, la prestation compensatrice, je vais en parler à mon avocat dès demain pour qu'il en fasse la demande lors de l'audience de non conciliation.

Merci à vous,

Cordialement

Par **rosanita**, le **29/07/2010** à **05:51**

Ok,

Donnez moi des nouvelles

Par **juditha**, le **29/07/2010** à **06:44**

ok promis

Cordialement

Par **juditha**, le **29/07/2010** à **06:45**

ok promis

Cordialement

Par **juditha**, le **29/07/2010** à **19:04**

Bjr,

Il parait que lors de la conciliation, le juge ne peut pas obliger l'un de nous à quitter l'appartement si nous refusons de partir. En avez-vous une idée ?

Merci

Cordialement

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **20:38**

Commencez donc par écrire au préfet pour l'avertir de la situation, comme ça il n'aura pas de renouvellement de sa carte de séjour, ni de carte de résident.

Par **juditha**, le **30/07/2010** à **23:11**

oui j'ai averti la Préfecture de l'escroquerie. Depuis sa carte de séjour de un an est arrivé à échéance la fin du mois de mai. La Préfecture a néanmoins procédé au renouvellement mais de mon mari m'avait dit qu'on lui avait renouvelé sa carte seulement pour 3 mois.

Cdt

Par **juditha**, le **30/08/2010** à **19:16**

Mon mari a prit un avocat et il me propose d'accompagner Monsieur à la Préfecture pour son titre de séjour et ensuite il se présentera à l'audience de conciliation de demain, autrement ils ne se présenteront pas pour faire durer la procédure. Mais j'ai refusé de coopérer bien, toutefois, j'irais seule avec mon avocat et je verrais bien ce qui se passera.

merci de votre aide

Par **PREF75**, le **28/01/2016** à **07:56**

Bjr

Je travaille dans une Préfecture au Service des Etrangers et malheureusement ton histoire est arrivée à beaucoup de jeunes femmes naives. Néanmoins les Préfectures, du moins celle de Paris sont de plus en plus strictes et vigilantes sur ce sujet. Je te conseille de te rendre à la Préfecture ou ton mari à son dossier et de faire une déclaration écrite sur son attitude en notant sur ta lettre son numéro d'Etranger que les Services puissent le relier à son dossier.

Par **janus2fr**, le **28/01/2016** à **08:01**

Bonjour PREF75,
Attention aux dates des sujets, vous remontez ici un sujet qui dort depuis plus de 5 ans !
Merci.